

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2024

DATE DE CONVOCATION : 13 JUIN 2024

DATE D’AFFICHAGE : 14 JUIN 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris
Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 28

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Jean-Jacques SALLURON, Ines MERBAH, Walid MERBAH.

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI

POUVOIRS : Stéphane PAU donne procuration à Christelle MARTINEZ, Terri KEBDANI donne procuration à Walid MERBAH, Guy ISDANT donne procuration à Jean Noël TETARD, Vincent SIEPAIO donne procuration à Hélène RONDEAUX, Aziz ABDAOUI donne procuration à Souraya ALIOUET, Aïssam KROUNA donne procuration à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Souraya ALIOUET



Rapporteur : Madame Christiane FRANÇOIS-LUBIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,**VU** la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.**VU** l'avis du bureau municipal du 6 juin 2024.**CONSIDÉRANT** que la ville apporte une subvention aux coopératives scolaires pour permettre à chaque école de mettre en œuvre leurs projets éducatifs, des actions solidaires, valorisations des valeurs de l'olympisme.**Après avoir entendu le rapporteur,****Après en avoir délibéré à la majorité à 18 voix Pour et 10 voix d'Abstention.****ARTICLE 1 : APPROUVE** le versement d'une subvention de 500 € aux coopératives des quatre écoles de la ville de Vaujours pour l'année 2024.

COOPERATIVES SCOLAIRES	MONTANTS ALLOUÉS
LA FONTAINE	500 €
LES MARLIERES	500 €
JULES FERRY	500 €
PAUL BERT	500 €

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le 26 juin 2024,

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 24 juin 2024

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

